



02121264

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

FORMULE V

MENTION

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de 24/9/02
le CHARLEROI

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Mention à publier aux annexes du Moniteur belge conformément à l'article 11
de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés
Le texte de cette mention est déposé en un exemplaire

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
..... n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
..... n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
..... n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
..... n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
..... n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷ Association Primentier-Dauvin et Cie

3. Forme juridique (en entier)

▷ SPRL

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

Du Four à Chaux 5 7130 BINCHE

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷ Charleroi 188269

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujettis)

▷ 423 735 689

Objet précis du ou des documents déposés au Greffe

transfert du siège social

(Le dépôt simultané de plusieurs documents peut faire l'objet d'une seule mention indiquant l'objet précis de chacun de ces documents)

« par décision du gérant » le siège social est transféré à l'adresse suivante

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé

Av. Wanderpepen 5
7130 BINCHE

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

A partir du 01/10/2002

Numéro du chèque ou de l'assignation 34 0113

Numéro du compte 961.1828000.30

Mod 272 (7000)

Ph. PRIMENTIER
GERANT